

Affaire Benalla : une information judiciaire ouverte



Le parquet de Paris a annoncé dimanche l'ouverture d'une information judiciaire, notamment pour "violences en réunion" et "immixtion dans l'exercice d'une fonction publique".

Le parquet de Paris a annoncé dimanche l'ouverture d'une information judiciaire [après les violences commises le 1er mai par Alexandre Benalla et Vincent Crase](#). Cinq hommes, Alexandre Benalla, collaborateur d'Emmanuel Macron, les trois policiers soupçonnés de lui avoir transmis des images de video-surveillance, et Vincent Crase, employé de LREM, ont été présentés ce dimanche à un juge d'instruction, après la fin de leur garde à vue, samedi soir

Les cinq hommes ont été placé sous contrôle judiciaire et l'enquête a été confiée à un juge d'instruction. Elle porte notamment sur des faits de "violences en réunion" et "immixtion dans l'exercice d'une fonction publique".

Le parquet a demandé à ce qu'Alexandre Benalla et Vincent Crase se voient interdire d'exercer une fonction publique ou une mission de service public et les trois policiers qui ont transmis des images de vidéo-surveillance ont interdiction d'exercer cette fonction.

Le JDD révèle ce dimanche des éléments de la défense du gorille d'Emmanuel Macron. "Titulaire d'un master en droit, Alexandre Benalla a visiblement préparé sa défense", écrit le journal. Il a assuré en garde à vue que c'est à l'invitation de la préfecture de police qu'il s'est rendu comme "observateur" sur la manifestation et c'est son "réfèrent" policier qui lui aurait fourni son casque, brassard et radio.

Pour justifier les faits de violence, il invoque l'article 73 du code de procédure pénale, qui permet de prêter main-forte aux forces de l'ordre quand les circonstances l'imposent.